

Séance**2009-03-02**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 2 mars 2009 à 20 heures à laquelle sont présents, Monsieur le maire Marcel Catellier, les conseillers Monsieur Pierre Fortin, Monsieur Jonathan Daigle, Monsieur Sylvain Landry, Monsieur Raynald Coulombe, Madame Lise Théberge, Monsieur André Clavet et Madame Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance de février 2009;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Autorisation appel d'offres asphaltage;
 - b) Lignage de rues;
 - c) Résolution pour demande de subvention programme Emploi Été Canada;
 - d) Résolution pour demande de subvention accompagnement en loisirs pour personnes handicapées;
 - e) Entente Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - f) Mandat à BPR pour la modélisation et le balancement hydraulique;
 - g) Demande à la CPTAQ, Monsieur Roch Richard;
 - h) Demande à la CPTAQ, Monsieur Benoit Brie;
- 7. Affaires commencées.**
 - a) Ratification subvention Tourisme Cap-Saint-Ignace;
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Marcel Catellier procède à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences

Sont présents : Monsieur Pierre Fortin siège # 1,
Monsieur Jonathan Daigle, siège # 2,
Monsieur Sylvain Landry, siège # 3,
Monsieur Raynald Coulombe, siège # 4
Madame Lise Théberge, siège #5,
Monsieur André Clavet, siège # 6,
Son honneur, monsieur le maire, Marcel Catellier

2009-03-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Sylvain Landry que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2009-03-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance de février 2009

Adoption procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance de février 2009, après avoir été lus par chacun des conseillers (ères), soient acceptés tel que rédigés avec dispense de lecture.

2009-03-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 900043 au numéro 900135 inclusivement, pour la somme de 163 020,56 \$, les salaires pour une somme de 53 016,79 \$, pour un total de 216 037,35 \$.

6. Affaires nouvelles

2009-03-05

a) Autorisation appel d'offres asphaltage

Autorisation appel offres asphaltage

ATTENDU QUE

La Municipalité procède à chaque année à la pose d'environ 150 tonnes métriques d'asphalte en couche d'usure ainsi qu'à la pose d'environ 450 tonnes d'asphalte pour rapiéçage manuel et mécanisé;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 936 du Code municipal, nous devons faire la demande de soumission pour les travaux par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois (3) fournisseurs puisque le coût du contrat est inférieur à cent mille dollars (100 000 \$);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs : Les Constructions H.D.F., Jacques et Raynald Morin ainsi que Construction B.M.L..

2009-03-05

b) Lignage de rues

Lignage de rues

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande des prix pour le lignage de rues selon les endroits et les quantités fixées par la Municipalité. De plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à accorder le contrat pour la réalisation des travaux entre le 29 juin et le 10 juillet 2009.

2009-03-06

**Résolution demande
subvention Emploi
Été Canada**

c) **Résolution pour demande de subvention programme
Emploi Été Canada**

ATTENDU QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace engage à tous les étés des étudiants pour combler différents postes dans divers services;

ATTENDU QUE

le coût de ces services est récurrent et représente une somme considérable à chaque année;

ATTENDU QUE

ces jeunes sont l'avenir de notre municipalité et, grâce à ces emplois estivaux, acquièrent une expérience de travail considérable dans un curriculum vitae;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace fasse une demande de subvention pour l'obtention de ressources différentes. De plus, Madame Sophie Boucher, directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires.

2009-03-07

**Résolution demande
subvention loisirs
personnes
handicapées**

d) **Résolution pour demande de subvention accompagnement
en loisirs pour personnes handicapées**

ATTENDU QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace a identifié, au sein de sa population, quelques enfants ayant un handicap physique et/ou psychologique ;

ATTENDU QUE

présentement, il n'y a aucune ressource humaine disponible pour pouvoir accueillir ces enfants;

ATTENDU QUE

les parents concernés désirent faire participer leur enfant au terrain de jeux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace fasse une demande de subvention pour l'obtention d'une ressource humaine dévolue au service des enfants handicapés.

2009-03-08

**Mandat à BPR
modélisation et
balancement
hydraulique**

e) **Mandat à BPR pour la modélisation et le balancement
hydraulique**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dans le cadre de la taxe d'assise veut connaître davantage son réseau d'aqueduc et améliorer son entretien;

CONSIDÉRANT QU' il est très important pour l'avancement du dossier de l'eau potable d'effectuer un balancement hydraulique de notre réseau pour corriger certaines lacunes au niveau de la protection incendie, pression insuffisante, etc.;

CONSIDÉRANT QU' une offre de services professionnels nous a été présentée par BPR en date du 26 février 2009 et ce, conforme à nos attentes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate la firme BPR pour le balancement hydraulique et le programme de rinçage;

QUE la firme BPR réalisera un rapport pour le balancement hydraulique des conduites de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour un budget d'honoraires maximum de 13 000 \$;

QUE la firme BPR élaborera des scénarios correctifs pour le balancement hydraulique pour un budget d'honoraires maximum de 6 500 \$;

QUE la firme BPR réalisera un travail à partir du plan d'ensemble de notre réseau d'aqueduc sur AutoCad, à numériser les bornes d'incendie et les vannes, à préparer les séquences de rinçage et à réaliser des plans parcellaires en couleur et ce avec l'aide de notre personnel et ce, pour un budget d'honoraires maximum de 8 000 \$;

Suite à ces différents rapports, le conseil exige que le préposé de l'eau potable et directeur incendie de la Municipalité effectue l'identification des bornes incendie selon les normes de couleurs en vigueur et ce, dans un court délai.

2009-03-09

CPTAQ, Monsieur
Roch Richard

f) **Demande à la CPTAQ, Monsieur Roch Richard**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser l'agrandissement d'une partie du lot 3 769 252 zone V-3, d'une superficie de 612 m²;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de construire un abri agricole pour de l'équipement et de la machinerie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acceptation de cette demande pour la propriété du 64-G, chemin des Érables Ouest lot 3 769 252, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-03-10

g) Demande à la CPTAQ, Monsieur Benoit Brie

CPTAQ, Monsieur Benoit Brie

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à régulariser l'exactitude de l'arpentage suite à la réforme cadastrale pour justifier le positionnement de la haie et des arbres qui se retrouvent sur la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle parcelle de terrain mesure 7,33 mètres de largeur par une profondeur de 86,29 mètres donnant une superficie de 717,75 mètres² et ayant comme nouveau numéro 3 769 958;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acceptation de cette demande pour la propriété du 406, chemin des Érables Est, lot 3 769 958, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

7. Affaires commencées

2009-03-11

a) Ratification subvention tourisme Cap-Saint-Ignace

**Ratification
subvention Tourisme**

CONSIDÉRANT QUE

la prise en charge du salaire de la secrétaire administrative de Tourisme Cap-Saint-Ignace est assumé par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE

certain mandats ont été transférés à l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud au niveau de la gestion du personnel du bureau d'accueil touristique ;

CONSIDÉRANT QUE

Tourisme Cap-Saint-Ignace a toujours fait un excellent travail et a toujours remis annuellement ses états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE

le rapport financier pour l'année 2008 sera acheminé à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Pierre Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier une subvention à Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la somme de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'année 2009 et ce, en un seul versement.

8. Informations générales

Monsieur Catellier informe les gens de différents dossiers.

Période de questions

9. Période de questions

Monsieur le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2009-03-12

10. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet que la séance soit levée à 20 heures 21.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

Marcel Catellier,
maire

;